



## DU 04 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation 31-08-020

**Conseillers municipaux en exercice: 19**

**Votants : 19    Présents : 16    Procurations : 3**

**Présents :**

**Mmes :** ABADIE, DELFINI, FRITZ, GARRIGUES, MARTELOZZO, POUJAL, SAVARD.

**Mrs :** BRISARD, CANDIARD, DASSIEU, DAUBA, GOUZY, KLIMACEK, PERIN, RAGOT, SUEL.

**Excusés ayant donné procuration :** Mmes CAZENAVE, RUBIO, M. KLEIN-MEYER.

**Absents/Excusés n'ayant pas donné procuration :**

**Secrétaire de séance :** Mme DELFINI Véronique.

1. **Vote et approbation du compte-rendu du 31 juillet 2020 :**

Question de Françoise POUJAL au sujet de l'appel d'offre pour le portage des repas :

Lors du conseil municipal du 31 juillet, Madame la Maire a parlé d'élire des conseillers municipaux pour participer à la commission de l'appel d'offre.

Réponse de Madame la Maire :

Oui la convention pour la commission de l'appel d'offre comporte un conseiller municipal et la Maire. Le nombre est de deux par commune. Il faut donc un conseiller en plus de Madame la Maire.

Suite à l'appel à candidature, Madame MARTELOZZO Martine est intéressée. Et s'il faut un deuxième conseiller, Madame POUJAL Françoise est intéressée.

**Vote pour la nomination de deux conseillères :** Unanimité.

Remarque de Véronique DELFINI : il manque un a à la commune de Lias dans le deuxième paragraphe du premier point concernant l'appel d'offre pour le portage des repas.

**Vote du compte-rendu de conseil municipal :** unanimité.

2. **Délibération d'un membre de la vie associative :**

Suite à un courrier de la Préfecture, il faut désigner un représentant de la vie associative.

Madame la Mairie propose Madame SAVARD Nathalie qui est déjà l'adjointe de la Mairie en charge des associations.

**Vote :** Unanimité

3. **Délibération des membres aux commissions de la Communauté des communes de la Gascogne Toulousaine :**

Chaque commune membre a droit à un conseiller municipal par commission en plus du maire sauf Fontenilles et l'Isle-Jourdain qui ont droit à trois conseillers.

Il y a six commissions : « aménagement du territoire », « finances », « développement durable et mobilité », « développement économique », « petite enfance-enfance-jeunesse », « sport-culture ».

Madame La Maire avait demandé par mail aux conseillers de se positionner.

Elle propose donc pour chaque commission :

- « Aménagement du territoire » : Monsieur CANDIARD Thomas
- « Finances » : Madame MARTELOZZO Martine
- « Développement durable et mobilité » : Monsieur BRISARD Rémy
- « Développement économique » : Monsieur KLEIN-MEYER Jean-Sébastien
- « Petite enfance-enfance-jeunesse » : Madame DELFINI Véronique
- « Sport-Culture » : Madame SAVARD Nathalie

**Vote pour les conseillers aux six commissions :** Unanimité



DU 04 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation 31-08-020

Conseillers municipaux en exercice: 19

Votants : 19 Présents : 16 Procurations : 3

4. Délibération décision modificative BP lotissement :

La mairie a reçu un mail de Madame ALABRO du Trésor Public suite à une différence entre la prévision et les dépenses effectuées.

**Vote :** Unanimité

5. Délibération décision modificative BP commune :

La mairie a reçu un mail de Madame ALABRO du Trésor Public suite à une différence entre la prévision et les dépenses effectuées.

**Vote :** Unanimité

6. Délibération pour le remboursement de deux élues :

Remboursement de Martine MARTELOZZO : Cela concerne des achats effectués à Centrakor pour la cérémonie du 12 août.

**Vote :** unanimité

Remboursement de Nathalie SAVARD : Achat d'une plastifieuse, l'actuelle ne fonctionne plus.

**Vote :** unanimité

Remarque de Christian GOUZY : Il n'y a peut-être pas besoin de délibérer pour des petites sommes d'autant plus que Madame la Maire en a le pouvoir.

Réponse de Madame La Maire : La délibération est obligatoire pour justifier le remboursement du Trésor Public.

7. Délibération pour la création d'un CCAS :

Madame la Maire veut remettre en place le CCAS qui existait auparavant mais qui a été dissous par l'équipe municipale précédente en 2016. D'autant plus que le CCAS est obligatoire dans les communes de plus de 1500 habitants.

Il y a une ligne de comptabilité dans le budget de 5000€.

Question de Philippe RAGOT : il existe un CIAS pour la CCGT à l'Isle-Jourdain. Pourquoi créer un CCAS ?

Réponse : Le CCAS est obligatoire. Le CIAS n'a pas toutes les compétences, le CIAS a uniquement la compétence du service à la personne.

Également, la mise en œuvre du CCAS était une promesse de campagne et l'équipe a la volonté de créer un service de proximité pour les habitants. Si le CIAS venait à récupérer les compétences le CCAS sera dissous. Il y aura la possibilité qu'une assistante sociale vienne sur la commune pour aider les Pujaudranais.es sur une demi-journée par semaine.

Question de Françoise POUJAL : Est-il possible de savoir les compétences exactes du CIAS ?

Réponse de Madame la Maire : A ce jour, le CIAS uniquement le service à la personne comme compétence. Le CCAS sera complémentaire au CIAS et non concurrentiel.

Il faut autant d'associations que d'élus avec un minimum de 4 conseillers. Madame la Maire ne compte pas dans les élues et elle est la présidente du CCAS.

Les quatre associations sont :

- Les associations de personnes âgées et de retraité
- Les associations de personnes handicapées
- Les associations dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
- L'union départementale œuvrant des associations familiales (UDAF)



DU 04 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation 31-08-020

Conseillers municipaux en exercice: 19

Votants : 19 Présents : 16 Procurations : 3

**Vote pour la création du CCAS :**

- Contre : 1
- Abstention : 1
- Pour : 17

Six élus seraient intéressés pour faire partie du Conseil d'Administration du CCAS. C'est Madame

**Vote pour que six élus fassent partis : Unanimité**

8. Délibération pour la nomination des membres du Conseil municipal au sein du CCAS :

Les élus intéressés sont : - Mesdames FRITZ Lydie, MARTELOZZO Martine, POUJAL Françoise et RUBIO Marie-Louise

- Monsieur BRISARD Rémy et KLIMACEK Julien.

**Vote pour la nomination des six élus : Unanimité**

9. Questions diverses :

Promotion de Madame Isabelle CLAUDE

Madame CLAUDE Isabelle est promu rédacteur. Ce qui correspond à la catégorie B de la fonction publique.

CLAC (Collectif local d'actions citoyennes)

L'association vient de déposer ses statuts à la Préfecture.

Les membres demandent s'il est possible de faire une réunion publique de présentation à la salle des fêtes le vendredi 25 septembre avec 30 personnes.

Après discussion : oui pour le prêt de la salle mais avec pas plus de 20 personnes comme cela a été demandé à toutes les associations utilisant la salle des fêtes avec la possibilité d'en faire deux.

Protocole Covid-19 des associations

Les associations doivent rendre un protocole par rapport à l'utilisation des salles sachant la mairie crée des lieux de circulation avec une entrée et une sortie bien distincte. Des panneaux seront installés à cet effet ainsi que le protocole.

Le judo nettoiera entre 2 séances.

Les écoles pourront utiliser les tapis mais il faut trouver quelqu'un pour les nettoyer.

Distribution des flyers communaux de la mairie

Thomas CANDIARD propose de revoir la répartition des secteurs de distribution pour les informations de la mairie.

Il va faire en fonction des lieux d'habitations des conseillers et faire des propositions de secteur.

Cela se fera en binôme. Ce dernier sera responsable de son secteur et devra s'assurer de la distribution même en cas d'absence.

Association cycliste de l'ISLE-JOURDAIN

L'association propose des cours d'initiation pour les enfants de 2 à 5 ans. Cela se faisait auparavant au Véloscope de l'Isle-Jourdain les samedis matin mais cela n'est plus possible. L'association demande donc de venir à Pujaudran dans une salle de 150 m2.

L'association précise que treize Pujaudranais font partis de leur effectif. Ce serait pour un groupe de huit enfants avec un parent accompagnateur et trois animatrices pour une heure.

Après discussion, Madame la Maire propose de les rencontrer.

On peut peut-être leur proposer : - une participation financière puisque ce n'est pas une association de Pujaudran

- un accompagnement par rapport à l'organisation de la course cycliste du village du premier mai.



DU 04 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation 31-08-020

Conseillers municipaux en exercice: 19

Votants : 19 Présents : 16 Procurations : 3

Nathalie SAVARD va, au préalable, envoyer un mail à toutes les associations de Pujaudran pour savoir si l'une d'elle est intéressée par le créneau du samedi matin pour la salle des fêtes.

Madame la Maire voudrait savoir qui est intéressé pour rencontrer l'association avec elle.

Sont intéressés : - Mesdames DELFINI Véronique et SAVARD Nathalie.

- Messieurs BRISARD Rémy, CANDIARD Thomas, KLIMACEK Julien, PERIN René et SUEL Cyril.

#### Référent Covid-19

Madame la Maire souhaiterait qu'il y ait un référent COVID sur la commune. Celui-ci devra s'informer des nouvelles directives auprès de la Préfecture, mettre au point un protocole. Il devra être vigilant aussi au bon déroulement des activités de tout ordre sur la commune.

Il peut y avoir deux personnes.

Madame la Maire propose à chacun d'y réfléchir.

#### Projet Street Art

Amandine URRUTY commencera son dessin le 14 septembre. On ne sait pas pour combien de temps exactement mais avant le 22.

Elle va proposer un avant-projet bicromique c'est-à-dire avec deux couleurs : bleu et rose.

Les Portes de Gascogne ont proposé de recevoir des enfants de Pujaudran au Musée Memento à Auch. Cela sera adressé en priorité au CM1/CM2.

#### Location de la salle

Pour l'instant et jusqu'à modification de cette décision, en raison de la situation de crise sanitaire toutes les réservations des salles communales pour des événements privés ou publics sont gelées.

#### Cas de Covid-19

Question d'Audrey GARRIGUES : Est-ce que la mairie est informée en cas de Covid-19.

Réponse de Madame la Maire : La Mairie est informée en cas de cluster sans que les noms soient dévoilés mais elle n'est jamais informée sur les cas isolés.

#### Bulletin municipal

Question de Christian GOUZY : Serait-il possible d'avoir un encart dans le bulletin municipal ?

Réponse de Madame la Marie : Oui

#### Ludothèque

La salle de la ludothèque est privatisée à l'association ..... qui ne l'utilise que 5 h par semaine. Cette association n'est pas Pujaudranaise et n'a aucun habitant de la commune en son sein.

L'association fait payer une adhésion alors qu'aucune association villageoise n'a de local propre. Il serait plus équitable de mutualiser cette salle et d'en faire un nouvel usage.

Question de Nathalie SAVARD à l'attention de Christian GOUZY : Quelle convention a été signée avec la CAF lors de la création de la ludothèque ?

Réponse de Christian GOUZY : Je ne suis pas au courant.

**La séance est levée à 22h20, signé et approuvé par le secrétaire de séance**

Signé et approuvé par le secrétaire de séance

Madame la Maire

ABADIE Muriel

